

convocation pour un rappel à la loi perdue.

Par steve, le 09/04/2010 à 16:36

Bonjour

Merci par avance à tous ceux qui peuvent me dire quoi faire. De la control de la contr

Voila, au mois d'aout dernier, je me suis fait controlé par la police we le la police revilent de la police revier de la pol

Le commissaire m'a fait obtenir un rendez-vous pour un rappel à la loi [क्ष्राव्यवार्ग devait/ævoir lieu au mois de mai.

Mais il se trouve que j'ai demenagé depuis et que le papier s'est perdu to posot found or type unknown

Bien entendu, j'ai recontacté le commissariat, qui m'ont renvoyé vers le tribunal de grande instance (qui n'ont rien trouvé) et qui m'ont renvoyé vers le substitut du procureur qui n'a rien trouvé non plus. *** (e not found or type unknown

Qui peux me dire quoi faire car je ne veux pas risquer plus sans aller au rendez-vous!! & ge not found or type

Merci par avance.

Bonne soirée.

Steve.

Par Camille, le 10/04/2010 à 11:21

Bonjour,

Quoi vous dire ? Ce n'est pas franchement le genre de document qu'on peut égarer même avec le prétexte d'un déménagement.

Ce papier, vous l'aviez bien mis quelque part [u:33tizvbw]en lieu sûr[/u:33tizvbw], "lieu" que vous avez déménagé sans l'oublier, non ?

Ou alors, vous l'aviez laissé traîner sur un coin de table ? Irolle not found or type unknown

[quote="steve":33tizvbw]

et qui m'ont renvoyé vers le substitut du procureur qui n'a rien trouvé non plus.

[/quote:33tizvbw]

Et à part ça, que vous a-t-il dit de plus pour résoudre le problème ? A-t-il, au moins, bien noté

votre démarche dans un de ses registres/agendas/calepins ou autres ? Ne peut-il pas vous reconvoquer sans annuler la précédente, quitte à n'annuler la première que quand elle réémergera du "tuyau labyrinthique de l'administration pénale" ?

P.S.: bien évidemment, je suppose que vous avez mis un point d'honneur à régler rapidement votre problème d'assurance, ce que vous n'hésiterez pas à faire remarquer/noter à qui de droit.

[quote="steve":33tizvbw]

il se trouve que, sans le savoir, je n'etais plus assuré depuis quelques jours [/quote:33tizvbw]

Au fait, pas de "tacite reconduction" ? Et votre assureur ne vous envoie pas automatiquement un avis d'échéance annuelle ?

Ou alors, ce serait une manie, chez vous, d'égarer les papiers importants ? :ymdaydream:

Image not found or type unknown

Petit rappel en passant : le défaut d'assurance, même par négligence, est un délit mais n'est pas considéré comme un infraction directement liée à la conduite, donc pas de perte de points potentielle.

(ceci par allusion à une certaine histoire/polémique/scandale encore récente dite "de l'Arlésienne Périgourdine" où "[i:33tizvbw]on[/i:33tizvbw]" a tenté, à grands bruits et à grands renforts de médias, de faire croire le contraire...)(et qui a finit beaucoup plus discrètement...):D

Image not found or type unknown